

---

# Métallurgie (industries)

## Manche

IDCC 828

### Convention collective du 9 janvier 1976

[*Étendue par arrêté du 27 octobre 1976, JO 26 novembre 1976 et rectificatif JO 1<sup>er</sup> janvier 1977*]

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, la convention collective a été abrogée et remplacée par la CCN de la métallurgie du 7 février 2022 (pour les dispositions applicables, v. la CCN de la métallurgie du 7 février 2022)

